

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 30
Représentés (pouvoirs) : 8

Date de première convocation : 03/02/2023
Date de deuxième convocation : 10/02/2023

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 28/02/2023

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 16 FEVRIER 2023**

Délibération n° DCS/2023/01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE D'UN RAPPORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE FEVRIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 09 février 2023 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOULLE Jean-Pierre représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), CONTOZ Jean-François, GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLÉ Raphaël, BOYER Christophe, MONFORT Didier, DABAT Marc-André, GAILLAND Frédéric suppléant de DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par GUILLÉ Raphaël (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par DABAT Marc-André (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, RICOU Patrick suppléant de SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, COGORDAN André suppléant de PONS Julien, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté par MOSTACHI Ginette (pouvoir), MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, BENOITS Yves

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Marie-Josée COTTI, déléguée suppléante (Rochebrune, CCSPVA),
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission développement territorial.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable, constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé à la présente délibération. Il sera ensuite transmis au Préfet de Département ainsi qu'aux EPCI membres.

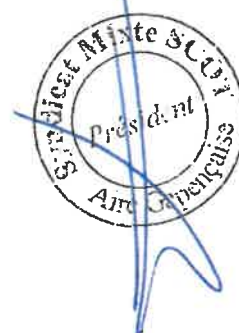
Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023, annexé à la délibération et communiqué en amont aux membres du Conseil syndical, fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

Après la tenue de ce dernier, le Président propose aux membres du Conseil syndical de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

Avec 38 votes « pour », 0 abstentions et 0 votes « contre » des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIÉ OU NOTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE À LA DATE DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



ANNEXE : Rapport d'Orientation Budgétaire et tableaux de synthèse

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Bilan de l'année 2022

Comme en 2021 les comptes pour l'année 2022 traduisent une activité sans investissements financiers majeurs en études et recherches. L'ensemble des travaux ont été réalisés en interne.

Outre le fonctionnement normal de la structure, l'aide et le suivi des collectivités sur leurs documents d'urbanisme, des dossiers importants ont fait l'objet d'un travail approfondi :

- la révision du schéma : désignation d'un bureau d'études après des échanges avec les agences d'urbanisme
- la mise en place de la recherche concernant la loi ZAN suite à l'accord de financement de l'ADEME et de la Région
- l'implication du Syndicat dans les démarches de mise en place de la Loi Zan, notamment au sein de la Conférence Régionale des SCoT, où il a été chef de file de l'Espace Alpin, et une participation avec les travaux du Sénat sur le sujet.

Les orientations pour 2023

L'année 2023 sera celle du lancement effectif de la Révision du Schéma, dans l'objectif d'un arrêt fin 2024 et d'une approbation fin 2025. Il s'agira de valider le Diagnostic et d'avancer sur le PAS. Un Comité de Pilotage, un Comité Technique et des Commissions thématiques ont été mises en place, en coordination avec le Bureau d'Études Alpicité. Le marché public a été signé pour la somme de 199 787,50 € HT pour une durée de 33 mois.

L'étude cofinancée par l'ADEME et la Région intitulée « Mise en œuvre opérationnelle du ZAN sur le Territoire de l'Aire Gapençaise » s'échelonne sur 2023 et 2024, après la désignation des Bureaux d'Études en charge de ce travail. Le montant prévisionnel de cette étude est de 107 500 € dont 16 500 € en régie. Les subventions attendues s'élèvent à 60 000 €.

La situation budgétaire

Le compte administratif 2022 fait apparaître à nouveau une situation financière fragile. Après un déficit de fonctionnement de 6 562 € en 2021, on constate un déficit de la section de fonctionnement plus important de 60 025 €. Malgré une baisse des dépenses réelles 19 891 €, due essentiellement à l'absence d'un agent pour congé maternité, ce déficit provient d'une provision pour contentieux de 100 000 €. Pour rappel la structure des amortissements pénalise fortement cette section.

L'équilibre de la section est permis par des excédents antérieurs positifs.

La section d'investissement est essentiellement constituée des amortissements, qui, à l'inverse du fonctionnement permettent de dégager un excédent de 15 436 €.

Les propositions pour 2023

En fonctionnement, les frais de personnel sont basés sur un effectif revenu à la normale et sur l'incidence des augmentations accordées dans le cadre du RIFFSEP. Les frais d'avocat qui n'ont pas été facturés depuis 2020, sont à nouveau inscrits. La provision pour contentieux est maintenue.

En recette sont inscrits les travaux en régie concernant l'étude ZAN.

En recettes, la participation des EPCI est majorée de 5,2%, correspondant à l'inflation constatée en 2022, comme décidé lors du vote du budget 2022.

En investissement, figurent les frais d'études concernant la Révision et l'Étude ZAN, ainsi que les subventions correspondantes.

Cette proposition de budget reste très tendue : seule, la mobilisation des excédents antérieurs permet encore de l'équilibrer.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2,725€ PAR HABITANT

*Délibération de la participation annuelle des EPCI du 14 avril 2022

*Population légale en vigueur au 01/01/2023

EPCI	% de répartition en 2022	PARTICIPATION 2022	% de répartition en 2023	PARTICIPATION 2023
CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE	9,63%	19 960,64 €	9,77%	21 606,53 €
CA GAP TALLARD DURANCE	64,22%	133 127,79 €	63,78%	141 095,05 €
CC CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	14,28%	29 602,34 €	14,41%	31 887,95 €
CC BUECH DEVOLUY	11,86%	24 594,36 €	12,04%	26 634,15 €
Total	100,00%	207 285,14 €	100,00%	221 223,68 €

Compte Administratif 2022 et Budget 2023

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses de fonctionnement				
Personnel	146 375	161 200	126 628	170 000
Autres charges	42 807	54 300	42 663	50 000
Frais d'avocat	0	40 000	0	45 000
S/Total DF réel	189 182	255 500	169 291	265 000
Provision contentieux		100 000	100 000	
Amortissement	161 483	80 734	80 734	82 350
Virement Invest.		46 330		84 010
Total DF	350 665	482 564	350 025	431 360

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Dépenses d'investissement				
Frais d'études	0	109 485	4 542	217 000
Rembours. Subventions		10 500		10 500
Informatique et logiciel	637	8 000	1 278	11 779
Divers				
S/Total DI réel	637	127 985	5 820	239 279
Travaux en régie	1 513	20 000	0	20 000
Amortissement Subv.	123 366	63 021	63 021	63 021
Résultat Investissem. Rep.	27 215	0	0	0
Total DI	152 731	211 006	68 841	322 300

Recettes de fonctionnement				
Participation EPCI	206 417	210 867	210 867	221 224
Subv. Etat Révision (DGD)				0
Divers	12 806	1 536	16 112	
S/Total RF réel	219 223	212 403	226 979	221 224
Travaux en régie	1 513	20 000	0	20 000
Amortissement Subv	123 366	63 021	63 021	63 021
Total RF	344 102	295 424	290 000	304 245
Résultat Fonctionn.	-6 562	-187 140	-60 025	-127 115
Résultat antérieur	193 702	187 140	187 140	127 115
Résultat de l'exercice	187 140	0	127 115	0

Recettes d'investissement				
Subventions	26 773			60 000
FACTVA	17 659	3 543	3 543	105
Excédent fonct capitalisé	27 215			
S/Total RI réel	71 647	3 543	3 543	60 105
Amortissement	161 483	80 734	80 734	82 350
Virement du fonct.		46 330		84 010
Total RI	233 130	130 607	84 277	226 465
Résultat Investissem.	80 399	-80 399	15 436	-95 835
Résultat antérieur	80 399	80 399	80 399	95 835
Résultat de l'exercice	80 399	0	95 835	0